

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 29 octobre 2021 à 20h30. Mesdames Guylaine Laporte, Karine Ducher et M. Jaufré Lépinette étaient excusés. M. Jaufré Lépinette ayant donné pouvoir à M. Pascal Gibelin.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE LA CCBSA

Comme cela est prévu par la loi, le Président de la Communauté de communes a transmis le rapport d'activité 2020 pour que celui-ci soit présenté par le Maire à l'ensemble de son conseil municipal. Cette présentation a été faite ce vendredi. Les différents budgets ont été abordés tout comme les différentes compétences de la communauté de communes, les différents lieux d'accueil d'enfants et ados, le centre aqualudique, le tennis couvert, le cinéma, l'abattoir public.

#### DETR 2022

Le dossier DETR doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> décembre. Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur quel dossier pourrait être déposée cette demande de DETR. Si aucun projet ne ressort aucune demande DETR ne sera faite d'autant que les versements de l'État sur les dernières DETR ont pris beaucoup de retard.

#### PARTENARIAT CDG43 DÉMATÉRIALISATION ACHAT PUBLIC

Le Conseil municipal décide de renouveler pour 2 ans à venir, son partenariat avec le centre de gestion pour la dématérialisation des appels d'offres. La prestation est facturée uniquement lorsqu'on fait appel au service.

#### FRAIS DE MISSION

Le Maire et le délégué se sont rendu à l'assemblée générale des plus beaux villages de France. Le Conseil Municipal décide de rembourser les frais de mission au délégué pour un montant de 461 €. Le Conseil en profite pour faire un point sur cette assemblée. Une nouveauté réside cette année dans le repérage et le démarchage auprès des villages remarquables dans le but d'avoir une meilleure répartition des plus beaux villages de France et un nombre plus important.

#### QUESTIONS DIVERSES

La Mairie a été sollicitée par une personne du CEN Auvergne qui est à la recherche de lieux pour mettre en place des petits vergers conservatoires. La plantation d'une 12aines d'arbres début 2022 ainsi que l'organisation d'animations sont proposées à la municipalité. La Mairie peut proposer plusieurs terrains municipaux. Le conseil municipal apprécie cette démarche et décide de rencontrer cette personne pour finaliser cette action.

Concernant le sol de la salle culturelle, il faut prendre une décision sur la manière de le traiter. Une première solution à moindre coût consisterait à boucher les trous dans la dalle existante et de la recouvrir de peinture spéciale. Le seconde solution serait de réaliser une résine auto-lissante sur toute la surface non couverte de parquet dans la salle, ainsi que le sol du hall. Cette seconde solution coûterait aux environs de 20 000 € mais permettrait d'avoir une finition parfaite et permettrait un nettoyage facilité. Des devis sont attendus dans ce sens.

Le Téléthon de Lempdes sur Allagnon demande comme chaque année l'autorisation pour faire passer sa randonnée moto sur la commune. Le Conseil Municipal donne l'autorisation demandée.

Au niveau de la téléphonie mobile, le relai du Chausse a été renforcé mais il restait des zones blanches. Blesle devrait finalement faire à nouveau partie du New Deal et une nouvelle antenne

devrait être implantée dans le secteur de Chadecol - Bouselargues.

L'une des photos proposées par Blesle pour l'exposition au Jardin du Luxembourg a été retenue en pré-sélection. Au final seulement 10 plus beaux villages de France verront leur photo exposée du 5 mars au 3 juillet 2022.

Une demande faite au SIGAL pour traiter les berges de la Sianne (nettoyage et éventuellement renfort si nécessaire), allant du camping jusqu'au pont de Sianne a été acceptée, elle comprendra aussi une action sur la Voireuze.

Il existe une possibilité de remboursement des frais de garde d'enfant pour se rendre aux réunions municipales. L'information a été donnée au Conseil et les membres intéressés pourront solliciter la Municipalité qui sera ensuite remboursée par l'Etat.

Un contrôle des fonds Européens a été réalisé en Mairie et la conclusion n'a fait ressortir aucune anomalie.

Pour finir, la proposition des géomètres sur l'aménagement d'une nouvelle tranche du lotissement du Bucheron est présentée aux conseillers municipaux.